



**inclus uniquement
pour l'optique.**

2022

L'offre dédiée aux personnes résidant à domicile ou en foyer d'hébergement



Pourquoi adhérer à la MGAS - Mutuelle Europe ?



Je souhaite une mutuelle efficace

MGAS - Mutuelle Europe m'assure un service de qualité où tout est clair, rassurant et transparent.

Page 3

Je cherche une offre adaptée

Santé

Page 4

Garanties

Page 4

Cotisations

Page 7

Réseau de soins Santéclair

Page 8

Service MGAS Assistance

Page 9

Services en ligne

Page 10

La MGAS, plus de 70 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la MGAS est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance

à la MGAS. Lors de leur Assemblée Générale de juin 2018, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) et la Mutuelle Europe, ont adopté le principe de la fusion entre les deux mutuelles. Le nouvel ensemble « MGAS-Mutuelle Europe » constitue aujourd'hui un groupe plus fort et agile qui est fier de sa qualité de gestion et de sa proximité avec ses adhérents et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés.

Une mutuelle à votre écoute

Partenaire de protection sociale, la MGAS - Mutuelle Europe propose des solutions pour tous en matière de santé et de services. Elle assure à chacun de ses adhérents une reconnaissance, une écoute et une prise en charge optimales.

Je choisis le meilleur pour les personnes protégées

La MGAS, un gage de qualité

- ✓ Une mutuelle **référéncée** par les ministères de la Santé, du Travail, de l'Éducation Nationale et des Sports, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC); historiquement présente dans la Fonction Publique Hospitalière, la Fonction Publique Territoriale et pour les particuliers et les entreprises,
- ✓ **Près de 90 000** personnes protégées,
- ✓ Une qualité de gestion de sa relation adhérents certifiée **ISO 9001** version 2015 depuis 2014,
- ✓ En conformité avec la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et respectueuse de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA).



Des valeurs fortes qui me parlent ...

Qualité

les engagements de la MGAS - Mutuelle Europe sont tenus dans le temps.

Attention

les demandes sont traitées de façon personnalisée.

Solidarité

des aides en cas de difficulté.



Santé

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste. **Les formules DOMPRO 1 et DOMPRO 2 ne sont pas responsables.**
Les prestations entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

 SOINS COURANTS	RO ⁽¹⁾	DOMPRO 1	DOMPRO 2
Honoraires médicaux			
Consultations et visites généralistes OPTAM / OPTAM-CO ⁽²⁾	70 %	100 %	150 %
Consultations et visites généralistes non OPTAM / OPTAM-CO ⁽²⁾	70 %	100 %	125 %
Consultations et visites spécialistes OPTAM / OPTAM-CO ⁽²⁾	70 %	100 %	150 %
Consultations et visites spécialistes non OPTAM / OPTAM-CO ⁽²⁾	70 %	100 %	125 %
Actes techniques médicaux OPTAM / OPTAM-CO ⁽²⁾	70 %	100 %	150 %
Actes techniques médicaux non OPTAM / OPTAM-CO ⁽²⁾	70 %	100 %	125 %
Actes de radiologie et d'Imagerie OPTAM / OPTAM-CO ou non ⁽²⁾	70 %	100 %	100 %
Ostéodensitométrie prise en charge par le RO	70 %	100 %	100 % + 125 € / an
Honoraires paramédicaux			
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	100 %	130 %
Téléconsultations			
Téléconsultations non prises en charge par le RO - Service SantéClair	-	illimitées	illimitées
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses et examens de laboratoires	60 % / 70 %	100 %	100 %
Médicaments			
Pharmacie prise en charge par le RO	15 % / 30 % / 65 %	100 %	100 %
Matériel médical			
Grand appareillage dont véhicule pour personnes atteintes d'un handicap	65 % - 100 %	100 %	175 %
Petit appareillage, pansement, accessoire, orthopédie, orthèse	65 % - 65 %	100 %	175 %

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. 2. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure de 25 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposée par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.**



HOSPITALISATION ⁽³⁾

RO ⁽¹⁾

DOMPRO 1

DOMPRO 2

Forfait journalier hospitalier

Forfait journalier MCOO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Odontologie)

-

Frais réels
limité à 100 j / anFrais réels
limité à 150 j / an

Forfait journalier SSR (Service de Soins et de Réadaptation)

Frais réels
limité à 35 j / anFrais réels
limité à 55 j / an

Autres forfaits journaliers : Psychiatrie

-

Frais réels
limité à 30 j / anFrais réels
limité à 35 j / an

Honoraires

Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO)
OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾

80 %

100 %

175 %

Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO)
non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾

80 %

100 %

150 %

Frais de séjour, salle d'opération (sans limitation de durée)

80 %

100 %

100 %

Participation forfaitaire pour les actes lourds

-

Frais réels

Frais réels

Frais liés à l'hébergement

Chambre individuelle hors ambulatoire et psychiatrie - limité à 40 jours / an

-

25 € / jour

40 € / jour

Autres frais liés à l'hébergement

Frais d'accompagnement : lit accompagnant et repas pris à l'hôpital ou en clinique
hors frais de transport - limité à 30 jours / an

-

20 € / jour

20 € / jour



PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCE

RO ⁽¹⁾

DOMPRO 1

DOMPRO 2

Prévention

Vaccins prescrits et pris en charge par le RO

65 % / 100 %

100 %

100 %

Vaccins prescrits non pris en charge par le RO (par année civile)

-

80 €

125 €

Bilan nutritionnel (par année civile) ⁽⁴⁾

-

80 €

80 €

Coût du certificat médical lié à la mesure de protection - Tous les 5 ans

-

150 €

150 €

Sevrage tabagique non pris en charge par le RO (par année civile)

-

80 €

80 €

Contraception non prise en charge par le RO (sur prescription médicale et par année civile)

-

75 €

75 €

Médecine douce

Ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, ergothérapeute,
pédicure, podologue, psychologue (dans la limite de 5 actes par année civile) ⁽⁵⁾

-

23 € /acte

25 € /acte

Accompagnement psychologique et psychothérapeutique
(dans la limite de 4 séances par année civile) ⁽⁶⁾

-

60 € par séance

60 € par séance

Entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien (par année civile)
Service IMA Assistance

-

5

5

3. L'hospitalisation doit faire l'objet d'une prise en charge par le Régime Obligatoire, à l'exclusion des dépenses liées à des séjours en établissements médico-sociaux tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), en Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes et en Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS). 4 Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPSS. 5. Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPSS (lorsqu'applicable pour la spécialité). 6. Séances dispensées par un psychologue ou un psychothérapeute titulaire d'un numéro ADELI.

 AUTRES PRESTATIONS	RO ⁽¹⁾	DOMPRO 1	DOMPRO 2
Frais de transport pris en charge par le RO	65 %	100 %	100 %
Frais de transport non pris en charge par le RO (par année civile) ⁽⁷⁾	-	100 €	180 €
Forfait thermal, honoraires médicaux, frais de transport et d'hébergement ⁽⁸⁾	65 % / -	100 % + 100 € / an	100 % + 175 € / an

 DENTAIRE	RO ⁽¹⁾	DOMPRO 1	DOMPRO 2
--	-------------------	----------	----------

Soins ⁽⁹⁾

Soins dentaires	70%	100 %	100 %
-----------------	-----	-------	-------

Prothèses ⁽⁹⁾**Soins prothétiques pris en charge par le RO ⁽⁹⁾**

Inlay, Onlay	70%	150 %	275 %
Prothèses dentaires (y compris réparations et Inlay Core)	70 %	150 %	275 %

Soins prothétiques non pris en charge par le RO ⁽¹⁰⁾

Prothèses dentaires, implant et parodontologie (par année civile)	-	50 €	200 €
---	---	------	-------

Orthodontie prise en charge par le RO ⁽⁹⁾

Traitement d'orthodontie, contention, surveillance	70 % - 100 %	150 %	300 %
--	--------------	-------	-------

 OPTIQUE ⁽¹²⁾	RO ⁽¹⁾	DOMPRO 1	DOMPRO 2
---	-------------------	----------	----------

100% SANTÉÉquipement «100% Santé» sans reste à charge. ⁽¹¹⁾

Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique dans la limite des prix limites de vente.

Avec l'OffreClair, je peux bénéficier d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures (80 au lieu de 17 dans le 100% Santé) et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair.

Équipement hors 100% Santé (tarifs libres)

Monture	60 %	50 €	50 €
Verre simple	60 %	50 €	100 €
Verre complexe ou très complexe	60 %	75 €	120 €

Autres soins

Chirurgie réfractive (pour la myopie uniquement) par oeil et par année civile	-	-	140 €
---	---	---	-------

 AIDES AUDITIVES	RO ⁽¹⁾	DOMPRO 1	DOMPRO 2
Aides auditives, y compris forfait d'entretien et accessoires (par année civile)	60 %	100 % + 100 €	100 % + 325 €

7. Pour motif médical ou lors du renouvellement du certificat lié à la mesure de protection uniquement. **8.** La cure thermique doit être prise en charge par le RO. Le forfait est versé sans conditions de ressources, sur présentation de l'attestation de cure thermique accompagnée des justificatifs. **9.** Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) et à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. **10.** À l'exclusion des facettes dentaires. La prise en charge de l'implant se fait uniquement sur l'implant (racine artificielle), à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage. Les actes de parodontologie doivent figurer à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM). **11.** Le 100% SANTÉ vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en optique. Cette réforme est définie par décret et elle a débuté progressivement depuis le 1^{er} janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ce panier, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. **12.** Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue.

Cotisations

Cette offre est spécialement conçue et exclusivement réservée aux personnes résidants :

- A domicile,
- En foyer de résidence sénior,
- En foyer de vie,
- En lieu d'hébergement non médicalisé,

Il faut être âgé de moins de 80 ans à la prise d'effet de l'adhésion.

Mes avantages :

- Un portail internet spécifique pour gagner en efficacité.
- L'encaissement des cotisations par virement.
- L'expérience des transferts de tutelle.
- Une réponse de qualité et réactive !

Les cotisations mensuelles pour l'année 2022 :

	Régime Général	
	DOMPRO 1	DOMPRO 2
moins de 30 ans	49,40 €	67,50 €
de 30 à 34 ans	53,60 €	71,60 €
de 35 à 39 ans	57,20 €	75,20 €
de 40 à 44 ans	60,80 €	79,80 €
de 45 à 49 ans	65,50 €	81,90 €
de 50 à 54 ans	70,90 €	87,00 €
de 55 à 59 ans	75,00 €	92,30 €
de 60 à 64 ans	82,80 €	100,30 €
de 65 à 69 ans	88,30 €	106,60 €
de 70 à 74 ans	92,20 €	112,80 €
de 75 à 79 ans	96,80 €	117,50 €
de 80 à 84 ans	99,90 €	121,40 €
de 85 à 89 ans	102,00 €	125,70 €
de 90 ans et plus	102,80 €	128,40 €
Conjoint	Cotisation égale à 100% du membre participant	Cotisation égale à 100% du membre participant
Enfant	33,70 €	43,30 €

	Alsace-Moselle	
	DOMPRO 1	DOMPRO 2
moins de 30 ans	34,60 €	47,30 €
de 30 à 34 ans	37,50 €	50,10 €
de 35 à 39 ans	40,00 €	52,60 €
de 40 à 44 ans	42,60 €	55,90 €
de 45 à 49 ans	45,90 €	57,30 €
de 50 à 54 ans	49,60 €	60,90 €
de 55 à 59 ans	52,50 €	64,60 €
de 60 à 64 ans	58,00 €	70,20 €
de 65 à 69 ans	61,80 €	74,60 €
de 70 à 74 ans	64,50 €	79,00 €
de 75 à 79 ans	67,80 €	82,30 €
de 80 à 84 ans	69,90 €	85,00 €
de 85 à 89 ans	71,40 €	88,00 €
de 90 ans et plus	72,00 €	89,90 €
Conjoint	Cotisation égale à 100% du membre participant	Cotisation égale à 100% du membre participant
Enfant	23,60 €	30,30 €

SERVICES SANTÉCLAIR

Plus de 7 000 professionnels de la santé partenaires de Santéclair s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels.

- Plus de 3 000 opticiens
- 2 500 chirurgiens-dentistes, orthodontistes
- 70 chirurgiens-dentistes qualifiés en implantologie dentaire
- Plus de 1100 centres auditifs partenaires
- 380 ostéopathes et chiropracteurs
- Plus de 400 diététiciennes



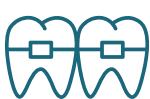
En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022

DES TARIFS NÉGOCIÉS



Dentaire

Des tarifs négociés pour les actes les plus fréquents à prix libres (prothèse/orthodontie).



Orthodontie par aligneurs

Le semestre d'orthodontie invisible adulte jusqu'à 40% moins cher par rapport aux prix moyens du marché. ⁽¹⁾



Implantologie

Jusqu'à -35% sur tout les actes d'implantologie. ⁽²⁾



Appareillage

Jusqu'à 35% moins cher sur les aides auditives ⁽³⁾ récentes commercialisées en France.



Optique

Des tarifs jusqu'à 45% moins chers sur les verres de 4 grandes marques ⁽⁴⁾. Pour les petits budgets, OffreClair offre un équipement de qualité sans reste à charge.



Chirurgie laser

Jusqu'à 30% d'économies sur les techniques de chirurgie laser ⁽⁵⁾ de l'oeil.



Diététique

Jusqu'à 15% d'économies sur les consultations de diététique. ⁽⁵⁾

JE BÉNÉFICIE DE SERVICES UTILES AU QUOTIDIEN



Un service d'analyse de devis conseil

avec une estimation de mes remboursements et des conseils pour réduire mon reste à charge



Géolocalisation des professionnels de la santé partenaires

pour des soins et équipements de qualité à tarifs négociés



Recherche de médecins et paramédicaux

pour des informations sur le conventionnement, les tarifs de consultation et prise de rendez-vous en ligne



Une prise de rendez-vous prioritaire

par téléphone en moins de 2 semaines, auprès des centres d'ophtalmologie partenaires



Un site de vente en ligne

pour acheter mes lentilles
CODE PROMO pour lentillesmoinschères : MGA2014757

Nouveauté



Évolution du service de téléconsultation - en illimité

pour accéder à un médecin 24/7 en vidéo sans frais



Un classement des établissements hospitaliers

pour trouver l'établissement le plus adapté et le moins onéreux



Un annuaire d'infirmières à domicile

pour une prise de rendez-vous en quelques clics



Un deuxième avis médical

pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic de la part d'un expert en cas de problème de santé sérieux (en moins de 7 jours)



Des programmes de coaching sommeil et nutrition

pour retrouver le sommeil naturellement et maigrir durablement



Un coaching sportif d'entretien

pour reprendre le contrôle sur mon corps et trouver mon équilibre



Un coaching sportif de rétablissement

grâce aux coachs spécialisés APA (Activité physique adaptée) pour me soigner ou mieux récupérer suite à une hospitalisation

Nouveauté



Outil d'analyse de symptôme et d'orientation

pour avoir rapidement un avis sur mes symptômes et être orienté dans ma prise en charge grâce à un outil pensé et validé par des médecins



Un chatbot

pour être orienté sur le portail MySantéclair (accessible depuis mon espace adhérent MGAS)

1. Par rapport aux prix moyens du semestre d'orthodontie invisible par aligneurs toutes durées de traitement confondues. Etude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2020. Etude disponible sur demande. 2. Par rapport aux prix moyens habituellement pratiqués hors réseau Santéclair. Etude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Comparaison à actes et matériaux strictement identiques. Etude disponible sur demande. 3. Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (appareils auditifs de classe II). Etude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020. Comparaison portant sur les 40 références d'appareils les plus vendues. Le pourcentage de réduction varie selon les références d'appareils. Etude disponible sur demande. 4. Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (verres de classe B unifocaux et progressifs). Etude réalisée par Santéclair sur les tiers payants facturés hors réseau via TP+ du 1^{er} janvier 2020 au 15 septembre 2020. Comparaison portant sur les 123 références de verres les plus vendues. Le pourcentage de réduction varie selon les références. Etude disponible sur demande. 5. Comparaison entre les tarifs négociés chez les professionnels de la santé partenaires Santéclair et les tarifs pratiqués par les professionnels de la santé non partenaires en 2019.

MGAS ASSISTANCE

MGAS Assistance intervient 24 h/24, 7j/7 au numéro suivant : **05 49 34 81 11**.

Le service assistance m'apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations permettant de gérer des moments difficiles.

Garanties dès mon adhésion :

Conseil social • Informations juridiques • Informations médicales • Recherche de médecin, infirmière, intervenant paramédical

+ Garanties en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée et/ou en cas d'immobilisation imprévue et/ou en cas de chirurgie ambulatoire

- Aide-ménagère
- Présence d'un proche / transfert convalescence chez un proche
- Transport aux rendez-vous médicaux et paramédicaux
- Prise en charge des animaux domestiques
- Fermeture du domicile quitté en urgence
- Préparation du retour au domicile
- Services de proximité : livraison de médicaments, de courses ou de repas, portage d'espèces et coiffure à domicile

Renforcement pour les familles

- Prise en charge des enfants (-18 ans) ou handicapés
- Garde des frères et sœurs (enfant accidenté ou malade)
- Remplaçante de garde d'enfants
- Conduite à l'école et retour au domicile des enfants
- Conduite aux activités extrascolaires
- Soutien scolaire en ligne (enfant accidenté ou malade)
- Soutien scolaire chez un proche
- Aide aux devoirs

+ Garanties en cas de maternité

- Aide à domicile
- Prise en charge des enfants (-16 ans) ou enfants handicapés

Informations médicales naissance sous 48h

Une équipe médicale communique des informations et conseils médicaux sur les thèmes suivants : grossesse, examens, médicaments, alimentation, sommeil, hygiène, vaccinations.

+ Garanties en cas de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curiethérapie

Aide-ménagère

+ Garanties en cas d'événement traumatisant ou covid-19

Soutien psychologique dans la limite de 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien, et jusqu'à 3 entretiens en face-à-face avec un psychologue clinicien

+ Prise en charge des ascendants

- Le déplacement d'un proche
- Le transfert des ascendants chez un proche
- La garde des ascendants

Aide aux aidants

Parcours et prestations délivrées par des professionnels pour accompagner et soutenir l'aidant quotidiennement

Pack répit : enveloppe de services pour soulager l'aidant

Téléassistance

Frais d'installation et de maintenance d'un transmetteur de téléalarme au domicile, ainsi que les frais d'accès au service, pour une durée maximale de 90 jours.

En cas de mutation professionnelle

- Aide au déménagement
- Nettoyage du domicile quitté
- Aide à la recherche d'un emploi du conjoint



Services en ligne

Découvrez les services adaptés aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique ainsi qu'à leurs mandataires.



LA MUTUELLE

LES AVANTAGES

LES SERVICES

Je me connecte

Mon espace adhérent

Mon espace MJPM



Votre Extranet MJPM

La MGAS - Mutuelle Europe met à disposition des mandataires judiciaires un extranet dédié, véritable tableau de bord interactif et gratuit, permettant d'accéder à de nombreuses fonctionnalités de contractualisation et de suivi des dossiers en tant que mandataire direct.

DEVIS ET ADHÉSION EN LIGNE

- vous réalisez en totale autonomie l'ensemble de vos propositions,
- vous dématérialisez tout un ensemble de documents : bulletin d'adhésion, RIB, mandat SEPA, devoir d'information et de conseil, attestation de Sécurité sociale, jugement de protection, attestation d'hébergement, etc... ,
- vous évitez la saisie d'informations répétitives (nom et prénom de l'interlocuteur, adresse de correspondance, etc...),
- vous signez électroniquement et l'adhésion est instantanée.

LES AVANTAGES

- **Un seul identifiant de connexion** pour visualiser l'ensemble de votre portefeuille de Majeurs, contrats en cours ou résiliés,
- la possibilité de visualiser le **détail des prestations payées** auprès de l'adhérent ou du professionnel de santé (incluant les dépenses reçues par Tiers payant, en « papier », ou dans le cadre du 100% ALD),
- la possibilité d'**exporter les remboursements des prestations** pour consolider des justificatifs ou réaliser des rapprochements bancaires,

Nouveau • la possibilité de générer un mandat RIA afin que la MGAS s'occupe des modalités de **résiliation** auprès de l'organisme complémentaire actuel (janvier 2021),

Nouveau • la présence pour chaque majeur protégé de **la carte TP et de son échéancier** au format PDF (janvier 2021),

Nouveau • la possibilité de réaliser en toute autonomie l'**adhésion en Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** pour votre majeur protégé ou son renouvellement (juin 2021),

Nouveau • l'interfaçage de l'Extranet avec notre outil de gestion permet **une meilleure réactivité pour le traitement de vos demandes** grâce à des délais plus courts (octobre 2021),

- cet outil respecte la législation sur la Distribution des assurances (DDA) et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

<https://mjpm.mutuelle-europe.com>



MGAS Tours
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Mlezi ANTUFI
06 86 30 71 27

MGAS Amiens
RÉGION NORMANDIE
HAUT DE FRANCE
Hélène Poveda
06 84 41 98 99

MGAS Rennes
RÉGION BASSE NORMANDIE
RÉGION BRETAGNE
Nicolas Esnault
06 73 37 78 60

MGAS NANCY
RÉGION GRAND EST
Samir Belloumi
06 70 56 58 92

MGAS Limoges
RÉGION LIMOUSIN POITOU
Sandrine Chabaud
06 40 64 55 02
Mlezi ANTUFI (temporaire)
06 86 30 71 27
mlezi.antufi@mgas.fr
Céline LABBÉ (temporaire)
06 81 65 74 56
celine.labbé@mgas.fr

MGAS Dôle
RÉGION BOURGOGNE
FRANCHE COMTÉ
Gaëlle Lacroix
06 71 13 68 77

MGAS Bordeaux
RÉGION AQUITAINE
Céline Labbé
06 81 65 74 56

MGAS Lyon
RÉGION RHÔNE-ALPES
William Vogt
07 88 37 66 22

MGAS Toulouse & MGAS Montpellier
RÉGION MIDI PYRÉNÉES
RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON
Yohann Jacob
07 89 06 68 07

MGAS Marseille
RÉGION PACA
Grégory Carlier
06 73 37 81 65
Cyrille Vila
06 31 25 87 97



MGAS Martinique - Guyane
Sylvia Reuperné
06 96 89 25 50



MGAS Guadeloupe
Cindy Lubeth
07 70 02 56 99



MGAS Réunion - Mayotte
Reine-Claude Lung-soong
06 47 86 71 30

Muriel Malbranque
07 70 01 85 15

Bernard Héron
07 70 01 85 59

C'est décidé, je choisis la MGAS - Mutuelle Europe !

Je contacte la MGAS - Mutuelle Europe

☎ **01 53 15 74 82** du lundi au vendredi de 8h30-17h00 (appel non surtaxé)

✉ **contact@mgas.fr**

Je me connecte sur le site [mutuelle-europe.com](https://www.mutuelle-europe.com)

- pour découvrir les détails de l'offre
- pour réaliser une étude personnalisée

Je contacte mon conseiller :

MGAS - Mutuelle Europe TSA 30129 - 37 206 Tours Cedex
E-mail : relation.adherents@mgas.fr

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n°784 301 475. Siège social - 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

MGAS Protection Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

IMA SA société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37 410 481 €, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 09, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 320.281.025.

La Sauvegarde Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

Santclair Société Anonyme au capital de 3 834 030 € - RCS Nantes 428 704 977 7 Mail Pablo Picasso - 44 046 NANTES Cedex 1 • www.santclair.fr/blog

La protection des **Données Personnelles** collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « vie-privée » disponible en suivant le lien : <https://mgas.fr/charte-vie-privée>.

